



308 P NP

MEM37

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

MÉMOIRE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CÔTE-NORD

*Déposé dans le cadre de la
commission d'enquête du Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur les
enjeux de la filière uranifère au Québec*

Octobre 2014



TABLE DES MATIÈRES

Présentation de la CRÉ de la Côte-Nord	5
Présentation de la région de la Côte-Nord	6
Mise en contexte du mémoire de la CRÉ de la Côte-Nord	7
Principaux éléments de positionnement.....	9
Démarches effectuées dans le cadre de la présente commission d'enquête publique	11
Les préoccupations de la Côte-Nord	12
Conclusion	16
Les recommandations	17

PRÉSENTATION DE LA CRÉ DE LA CÔTE-NORD

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional.

Elle a pour mandats de favoriser la concertation des partenaires dans la région; de donner des avis au gouvernement sur le développement de la région; d'élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement de la région; et de conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal.

La CRÉ a pour mission de promouvoir et défendre les intérêts de la Côte-Nord. Les membres du conseil d'administration ont adopté comme vision celle de faire de la CRÉ de la Côte-Nord une référence régionale et nationale pour : sa compétence à défendre et promouvoir les intérêts de la région; sa capacité à regrouper et à concerter les intervenants élus et les représentants socioéconomiques pour la réalisation de ses mandats et l'élaboration d'initiatives novatrices, structurantes et mobilisatrices; sa connaissance de la région et son engagement dans le milieu; son dynamisme; et sa rigueur dans la gestion de ses activités.

Le conseil d'administration de la CRÉ de la Côte-Nord se compose de vingt-trois personnes dont treize élu(e)s municipaux provenant des six MRC de la Côte-Nord, six représentant(e)s socioéconomiques, deux représentant(e)s des nations autochtones et les deux député(e)s provinciaux (les députés sont membres sans droit de vote).

La Conférence souhaite donc être une instance à laquelle s'identifient les partenaires nord-côtiers pour agir à titre de porte-parole régionale auprès des différentes instances et à laquelle les autorités gouvernementales se réfèrent pour connaître les préoccupations de la région.

C'est dans cette optique que la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord souhaite soumettre son avis à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur les enjeux de la filière uranifère au Québec, c'est-à-dire de faire connaître les préoccupations et défendre les intérêts des Nord-Côtiers et des Nord-Côtières.

PRÉSENTATION DE LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD

Située au nord-est du Québec, la région de la Côte-Nord s'étend sur 1 280 km de littoral, de Tadoussac à Blanc-Sablon en passant par l'île d'Anticosti et les villes nordiques de Fermont et de Schefferville. Elle représente 21 % du territoire québécois, soit 270 000 km².

Selon les dernières données de l'Institut de la statistique du Québec, 95 000 personnes habitent la région de la Côte-Nord. Une trentaine de municipalités, dont plusieurs ne sont pas reliées par voie terrestre, y sont réparties dans six municipalités régionales de comté (MRC), soit celles de Caniapiscau, de Manicouagan, de Sept-Rivières, de Minganie, de La Haute-Côte-Nord et du Golfe-du-Saint-Laurent.

La région compte neuf réserves autochtones, dont huit réserves innues et une naskapie. Selon le recensement de 2006, les Autochtones sont au nombre de 12 740, représentant 13 % de la population nord-côtière.

Les résidents de la Côte-Nord sont majoritairement francophones, sauf en Basse-Côte-Nord (MRC du Golfe-du-Saint-Laurent) où 66 % de la population locale déclare uniquement l'anglais comme première langue officielle parlée, soit environ 3 500 personnes.

Sur le plan économique, la Côte-Nord a des disparités importantes. Selon l'enquête nationale de Statistique Canada de 2010, les revenus médians après impôt des MRC de Caniapiscau (41 333 \$), de Minganie (29 713 \$), de Sept-Rivières (28 589 \$) et de Manicouagan (27 489 \$) sont supérieurs à celui du Québec (25 595 \$) tandis que les MRC du Golfe-du-Saint-Laurent (24 032 \$) et de La Haute-Côte-Nord (22 953 \$) ont des résultats inférieurs à celui du Québec.

Les liens de communication dans la région Côte-Nord demeurent fragiles ou encore inexistant. Une partie de la région (Basse-Côte-Nord) n'est pas reliée par route. Le service aérien y est dispendieux et varie selon les MRC. Le service maritime est soumis aux aléas des intempéries. Également, la couverture de services Internet et technologiques est très variable, selon les MRC ou encore les parties de territoire.

MISE EN CONTEXTE DU MÉMOIRE DE LA CRÉ DE LA CÔTE-NORD

Considérant les inquiétudes exprimées par différents groupes, citoyen(ne)s et communautés sur le développement de la filière uranifère en territoire québécois, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (aujourd'hui le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) donnait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une enquête et une audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

Dans une perspective de développement durable, ce mandat portait notamment sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploration et l'exploitation de l'uranium. Cette démarche avait pour but d'informer la population concernant les enjeux, de la consulter et d'éclairer le gouvernement dans sa réflexion quant à l'avenir de cette filière et la protection de l'environnement.

Selon une présentation de Ressources naturelles Canada¹ rendue disponible dans le cadre de la présente commission d'enquête, le futur de l'industrie uranifère serait lié à une croissance de la demande mondiale en énergie, devant une augmentation significative de la population mondiale d'ici 2050 avec des prévisions indiquant que la population passerait de 7 milliards à 9 milliards de personnes. Pour répondre à l'urbanisation accélérée dans les pays avec une économie émergente, entraînant ainsi un surcroît de la demande énergétique, l'uranium (ou l'énergie produite à partir de l'uranium) pourrait devenir un élément de solution pour des populations ayant peu de choix en termes d'approvisionnement en sources d'énergie.

Ainsi, advenant que l'énergie nucléaire maintienne sa part actuelle du marché de la production mondiale d'électricité, soit environ 12 %², les besoins annuels en uranium en 2035 dépasseront les 100 000 tonnes par année. Pour répondre à cette demande, l'exploitation de nouvelles mines serait nécessaire, notamment en raison de l'accessibilité réduite à des sources secondaires d'uranium (stocks militaires, retraitement du combustible épuisé et enrichissement des résidus d'uranium). De plus, il faudra combler la production des mines dont les ressources seront épuisées.

Avec une demande en croissance vient habituellement une augmentation du prix de la ressource. De ce fait, une hausse du prix de l'uranium aurait pour effet de rentabiliser l'exploitation de nouveaux gisements.

Le Canada est un important producteur d'uranium et il compte sur les plus importantes réserves d'uranium peu coûteux à forte teneur au monde, la majorité des gisements se trouvant dans le nord de la Saskatchewan. Des compagnies canadiennes sont d'importants fournisseurs mondiaux d'isotopes médicaux et le pays fournit également une forte majorité de

¹ Présentation PPT de Ressources naturelles Canada intitulée *Marché de l'uranium : Tendances mondiales – présentation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Québec, le 18 septembre 2014.

² Idem.

l'approvisionnement mondial en cobalt 60 utilisé pour la stérilisation des fournitures médicales jetables. L'Association canadienne nucléaire estime que la filière rapporte d'importantes retombées économiques avec quelque 71 000 emplois répartis dans plus de 150 entreprises au Canada. Environ 5 000 emplois de plus seraient directement liés à l'extraction de l'uranium³.

Au Québec, on retrouve sept secteurs uranifères, dont un sur la Côte-Nord, en Minganie. Durant les dernières années, quelques projets d'exploration ont eu cours dans la région, principalement près de Sept-Îles et en Minganie. Le territoire de la Côte-Nord contient un grand nombre d'indices d'uranium-thorium (de type magmatique). On y retrouve des gites de faibles teneurs à fort tonnage qui pourraient, avec une augmentation du prix de la ressource, devenir intéressants en termes d'exploitation⁴. On remarque que la situation des projets uranifères en Côte-Nord a suivi l'évolution de l'ensemble des projets au Québec entre 2008 et 2012, comme présenté par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles lors de la phase de questionnement et d'information de la commission⁵.

On dénote que même avec des données démontrant des retombées économiques importantes pour les territoires producteurs et l'importance certaine de cette ressource en matière d'approvisionnement en énergie, certains pays utilisateurs remettent en question cette filière étant donné les inconvénients et les nombreux questionnements sur les conséquences à long terme de la transformation de l'uranium et de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Toutefois, à ce jour, les changements au sein de ces pays utilisateurs sont relativement modestes.

³ Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), *Analyse de la problématique de l'énergie nucléaire au Québec : exploitation ou mise au banc?* », mai 2012.

⁴ Présentation PPT présentée par Abdelali Moukhsil, en collaboration avec Saïd Belkacim et Fabien Solgadi, intitulée *Géologie et potentiel minéral – Région Côte-Nord*, février 2014.

⁵ Présentation PPT présentée par Roch Gaudreau, de la Direction des titres miniers et des systèmes, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Secteur des mines, Québec, 8 septembre 2014.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE POSITIONNEMENT

Au cours des dernières années, la position de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord quant aux enjeux et aux impacts de la filière uranifère dans la région visait essentiellement à ce que s'améliore l'état des connaissances sur les impacts des activités d'exploration et d'exploitation de l'uranium sur les collectivités, l'environnement et le développement.

En ce sens, même si aucun projet de mise en valeur n'est prévu sur le territoire de la Côte-Nord, comme celui du secteur des monts Otish, à titre d'exemple, de nombreuses préoccupations subsistent au sein de la population et des élu(e)s de la région envers les réels impacts, tant sur le plan de la santé, de l'économie que de l'environnement humain et de la biodiversité en lien avec les activités d'exploration et, à terme, d'exploitation de la ressource uranifère en territoire nord-côtier.

Au printemps 2009, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord organisait pour l'ensemble de la population, le Forum régional d'information sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium, dont l'objectif était de s'assurer que la population et ses représentants puissent disposer de toute l'information nécessaire pour mesurer pleinement les impacts économiques, environnementaux et sociaux de la mise en valeur de l'uranium. Lors de ce forum, plus d'une quinzaine d'intervenants ont présenté, de manière objective, diverses facettes de l'exploration et de l'exploitation de cette ressource.

En juin 2009, considérant l'importance de donner à la population le temps de prendre connaissance de l'information transmise lors de ce forum régional, les élu(e)s de la région décidaient de reporter à l'automne toute position de la CRÉ concernant cette filière.

Par la suite, en décembre, la Conférence prenait la résolution de venir en appui à la Ville de Sept-Îles dans ses démarches visant à interdire, sur son territoire, les travaux liés à l'uranium. Appuyée de nombreux considérants, la Ville de Sept-Îles demandait, un an plus tôt, au gouvernement du Québec, l'établissement sans délai d'un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec. Subsidiairement, elle adressait une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, afin que soit confié un mandat au BAPE pour l'analyse des impacts environnementaux et sur la santé publique liés à l'exploration et à l'exploitation d'uranium au Québec, et ce, de façon générique.

En janvier 2011, une délégation d'élu(e)s de la région participait à une mission en Saskatchewan, préparée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, visant notamment à échanger avec des intervenants dans le domaine de l'exploitation de l'uranium pour en constater les effets ainsi que les impacts et y observer les éléments de sécurité et de surveillance des sites.

En novembre 2011, les élu(e)s de la MRC de Minganie ont résolu d’interdire sur leur territoire l’exploration et l’exploitation de l’uranium, et ce, à partir du littoral jusqu’à 50 km vers le nord. Au-delà de cette limite, la MRC a aussi résolu de permettre, sur son territoire, l’exploration de l’uranium dans un processus de développement durable dont découlent des conditions de consultation publique des populations concernées ainsi que d’acceptabilité sociale et environnementale des projets potentiels en plus de conditions de rentabilité économique et de création d’emplois durables pour les générations futures. Finalement, la résolution de la MRC indiquait aussi l’importance de respecter les volontés des municipalités locales relativement à l’exploration et l’exploitation de l’uranium exprimées par voie de résolution.

En mars 2013, des représentants des Premières Nations, des municipalités et de la société civile demandaient au gouvernement du Québec de décréter un moratoire sur les mines d’uranium et de donner rapidement suite à son engagement de tenir une évaluation environnementale générique sur la filière de l’uranium au Québec. De ceux-ci, on dénombrait une douzaine de municipalités ainsi que cinq communautés autochtones de la Côte-Nord.

Représentante régionale des élu(e)s de la Côte-Nord, la CRÉ a pour mission première de promouvoir et défendre les intérêts de la population nord-côtière. Ainsi, elle respecte les positions prises par ses partenaires de première ligne, notamment les municipalités, les MRC et les communautés autochtones, et interpelle les instances et organismes concernés, à titre d’interlocutrice privilégiée du gouvernement, afin que toute l’information pertinente et nécessaire soit mise à leur disposition et qu’ils soient outillés de manière à prendre position au nom de leurs citoyens et citoyennes.

DÉMARCHES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de la présente commission d'enquête et d'audience publique, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord s'est assurée de la présence d'une ressource professionnelle de son équipe lors de la séance d'information tenue à Sept-Îles en juin 2014. De plus, un membre de son conseil d'administration a assisté à la séance tenue à Havre-St-Pierre.

Lors de l'annonce du début de la phase de questionnement et d'information, la CRÉ a transmis au président de la commission sa déception quant à l'absence de séances publiques en Côte-Nord dans le cadre de cet important exercice de transmission d'information à la population alors que la région est connue comme étant un secteur intéressant pour la ressource uranifère.

Afin d'appuyer sa réflexion sur les meilleurs éléments de connaissance, la CRÉ a procédé à l'écoute de la majorité des séances d'information de la commission diffusées sur le Web, à la lecture des divers documents de présentation ou d'information disponibles sur le site Internet du BAPE et d'autres documents complémentaires disponibles.

Un résumé de ces éléments d'analyse fut présenté aux membres de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Côte-Nord afin d'élaborer un argumentaire menant à une recommandation à être déposée au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus concernant la rédaction et le dépôt du présent mémoire.

Devant la quantité d'information disponible sur la question des enjeux de la filière uranifère sur l'ensemble du territoire québécois, tout ne pouvait être considéré. Toutefois, les démarches effectuées ont permis de dresser un portrait général du fonctionnement de la filière uranifère et des principaux constats concernant les effets de celle-ci, notamment sur les communautés touchées par les activités de cette industrie. À titre de représentante régionale, c'est sur cet élément que la Conférence porte son attention dans le cadre de cet exercice.

Globalement, la CRÉ de la Côte-Nord est à même de faire ressortir l'essentiel des éléments qui, selon elle, sont à prendre en considération dans le cadre de la démarche gouvernementale en cours, correspondant aux réalités régionales nord-côtières, pouvant aussi, à certains égards, représenter celles de l'ensemble du Québec.

LES PRÉOCCUPATIONS DE LA CÔTE-NORD

D'entrée de jeu, la question des impacts sur la santé humaine ainsi que sur la biodiversité ayant fait l'objet de plusieurs présentations d'experts en la matière, conjuguée au fait que la commission recevra fort probablement de nombreux mémoires traitant de ces enjeux tout aussi importants que complexes, la CRÉ optait pour circonscrire son analyse sur des éléments d'ordre socioéconomique et de gouvernance.

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ayant produit une étude très poussée sur le sujet de la santé et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord ayant aussi effectué sa propre analyse, la CRÉ les considère à titre de références en la matière.

Or, on constate, dans la littérature consultée, qu'au Canada, les mines d'uranium sont réglementées de manière rigoureuse et que le processus d'évaluation, de contrôle et de surveillance permet de mieux comprendre les risques pour l'environnement et, à terme, de les minimiser. Ainsi, à ce jour, et toujours selon les données disponibles, les impacts sur le milieu récepteur semblent localisés et à un niveau ne compromettant pas l'intégrité des communautés concernées. En résumé, l'exploitation comporte des risques, mais ils peuvent être contrôlés.

Toutefois, un élément prépondérant demeure au-delà de toutes les données scientifiques et économiques, soit celui de l'acceptabilité sociale. Il représente un défi de taille pour tout projet, de quelque nature qu'il soit. Selon l'ampleur, la localisation ou encore le secteur d'activité, certains types de projets animent plus de débats que d'autres au sein des communautés. Cela semble encore plus important lorsque l'on traite de la filière uranifère. En effet, celle-ci met en avant-plan diverses perceptions et soulève de nombreux questionnements ou des craintes de la part de la population. Ainsi, comportant de grands enjeux, la question de l'acceptabilité sociale envers cette filière fait partie intégrante du présent exercice de réflexion.

Résultat de son analyse, la CRÉ transmet donc ses préoccupations à la commission, soulignant différents éléments qui devraient faire l'objet d'analyses plus poussées dans le cadre de la démarche gouvernementale concernant les enjeux de la filière uranifère au Québec.

- ***L'enjeu de la gestion des résidus et du legs aux générations futures***

La question de la gestion des résidus, qu'ils soient miniers – d'exploration et d'exploitation – ou encore provenant de centrales nucléaires, représente une préoccupation majeure pour les décideurs et la population. Ces résidus, issus de l'extraction et de la concentration d'uranium, présentent des risques accrus comparativement aux autres minerais exploités, et ce, sur plusieurs générations. Demeurant radioactifs sur de longues périodes, les résidus deviennent une source de contamination perdurant dans le temps et impactant potentiellement de nombreuses populations bien au-delà de la génération productrice. Cette notion de risque à long terme est particulière à la filière uranifère. Elle nécessite un niveau de compréhension des impacts et un sentiment de confiance envers les éléments de sécurité et de contrôle suffisants de la part des décideurs et de la population, ce qui ne semble pas être le cas actuellement, nonobstant les données disponibles.

Quant aux sites d'extraction, bien que les techniques aient évolué, la nécessité d'effectuer un suivi sur de si longues périodes suppose la mise en place de mesures particulières afin d'en assurer le financement et le maintien d'une réserve financière suffisante pour effectuer les travaux nécessaires en cas de situation problématique. Ces sommes doivent être garanties à même le coût initial du projet, de manière à ne pas transférer aux générations futures des coûts associés aux choix du passé. Sur ce plan, différents modèles existent, mais le modèle québécois, qui sera à définir collectivement, devra être efficace et permettre de parer à toutes éventualités.

Sur ce point, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord recommande que le gouvernement définisse un modèle de gestion et de garanties financières à long terme qui réponde aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion des risques associés aux résidus de l'ensemble de la filière uranifère pour le bien de la société québécoise.

Concernant les résidus des centrales nucléaires, la même problématique existe et exige les mêmes standards de pratiques de gestion et de garanties à long terme. Toutefois, il semble y avoir une tendance, au sein des pays utilisateurs, selon laquelle certains d'entre eux cherchent à diriger leurs déchets hors de leurs frontières, parfois vers les pays producteurs.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord a une position claire sur ce sujet : les pays utilisateurs doivent assumer l'entière responsabilité, tant financière que technique, de tous les déchets produits dans le cadre de la transformation et de l'utilisation de la ressource uranifère. En ce sens, le gouvernement doit légiférer de façon à éviter tout retour de matières résiduelles produites par des centrales nucléaires hors de son territoire.

- *L'enjeu des effets structurants pour les communautés concernées*

La mise en place de nouveaux projets offrant des opportunités de développement économique ou de maintien de la richesse collective est souhaitable. Toutefois, il importe que la mise en place de ces projets ne se fasse pas au détriment des communautés d'accueil ou avoisinantes. Cet élément est très important, particulièrement dans le cas d'une région ressource comme la Côte-Nord. En effet, bien qu'elle soit productrice d'une grande quantité des ressources naturelles bénéficiant à l'ensemble de la société québécoise, force est de constater que les effets structurants souhaités, par ou pour les communautés impactées, lors de la mise en place d'un projet d'envergure, comme l'exploitation d'une mine, sont de moins en moins au rendez-vous. Certains exemples récents indiquent même l'augmentation d'effets négatifs au sein des communautés par rapport aux bénéfices qu'elles retirent, à long terme, de la mise en place d'un projet d'exploitation de ressources naturelles sur leur territoire ou en périphérie. L'amélioration des communications entre le promoteur et le milieu, les exercices de consultation et de participation des populations, la création de fonds pour le financement d'initiatives communautaires représentent des gains pour les communautés d'accueil principalement concernées par un projet. Mais, au-delà de ces gestes concrets de la volonté d'accompagnement du milieu par le promoteur, les décideurs souhaitent que le milieu de vie de leurs citoyens et citoyennes se développe et prospère. Il est donc important que tout apport

découlant de la mise en œuvre d'un projet ait un impact structurant à long terme pour éviter l'effet de « boom », aussi positif soit-il à court terme. Ainsi, pour tout projet, peu importe le secteur d'activité, les bénéfices pour le milieu d'accueil, autant que pour l'ensemble du Québec, doivent dépasser les effets négatifs de manière à devenir un projet structurant, à long terme, pour la communauté et la société québécoise.

Il est essentiel de mettre en place des solutions novatrices de manière à ce que les bénéfices profitent à l'ensemble de la société et, en premier lieu, aux communautés avoisinantes. À titre d'exemple, il devient nécessaire, à l'heure actuelle, d'assurer un ajustement rapide et efficace de l'ensemble des infrastructures (sociales, économiques, sanitaires, éducatives, etc.) venant répondre aux nombreux besoins supplémentaires créés lors de l'avènement d'un nouveau projet. Souvent, cette mise à niveau du milieu repose principalement sur les communautés d'accueil qui ne possèdent que très rarement tous les moyens financiers nécessaires ainsi que l'expertise requise pour y parvenir de manière autonome et efficace. Une meilleure gestion des impacts sociosanitaires et économiques ainsi que la mise en place de solutions novatrices et structurantes pour les communautés réceptrices des projets favoriseraient probablement une ouverture du milieu devant un nouveau projet et seraient des éléments facilitateurs pour assurer l'occupation dynamique du territoire.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord demande donc au gouvernement d'assurer un support adéquat en termes de ressources humaines et financières pour les élu(e)s et les communautés concernées par la mise en place d'un nouveau projet d'envergure, et ce, afin d'en minimiser les impacts négatifs. Cet élément de gestion, en collaboration avec le milieu, devra faire partie de l'évaluation d'un projet avant sa mise en place et se poursuivre tout au long de son exploitation.

- ***L'enjeu de la gouvernance : les rôles des gouvernements et des ministères dans les différents secteurs de la filière et la gouvernance des communautés devant la mise en place de projets***

Un autre élément majeur suscite plusieurs questionnements, soit celui concernant la complexité en matière de juridiction des projets de la filière uranifère, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. En effet, il semble s'agir d'une exception, étant donné le caractère particulier de l'uranium. Aux dispositions législatives et réglementaires encadrant l'activité minière prévue dans le Québec méridional s'ajoutent celles de la juridiction fédérale sur l'uranium. Au fédéral, la filière uranifère est principalement assujettie par la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN) et doit répondre aux exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) (2012). Comme pour tous les projets de compétence mixte tels que les mines d'uranium, deux processus d'évaluation s'appliquent, soit celui relevant de la compétence fédérale (LSRN/LCEE) ainsi que celui relevant de la compétence provinciale (Loi sur la qualité de l'environnement). Or, cette multiplication de réglementations ne doit pas résulter en une gestion et une surveillance défaillantes attribuables à la confusion des rôles et des responsabilités entre les paliers gouvernementaux ou les instances répondantes.

À la suite des séances d'information, un constat s'impose à savoir qu'une réelle confusion est perceptible quant aux rôles et responsabilités partagés entre la Commission canadienne de sûreté nucléaire et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour ne nommer que ces deux instances. Cet état de fait ne peut qu'engendrer craintes et réticences des populations et des décideurs concernant les mesures de contrôle, de surveillance et de gestion des activités d'exploration et d'exploitation de l'uranium dans leur milieu de vie.

Il apparaît évident que le gouvernement doit clarifier les rôles et responsabilités des différentes instances gouvernementales ou des organismes mandataires agissant au sein de la filière uranifère de manière à ce que soit assurée la protection des populations, de l'environnement et de la biodiversité quant à ces activités ainsi qu'envers la gestion des résidus produits.

Comme déjà mentionné, la filière uranifère soulève de nombreuses craintes. En outre, le manque d'outils et de données probantes pour soutenir les élu(e)s des régions concernées dans l'analyse de projets d'exploration ou d'exploitation ne peut avoir pour effet que de multiplier ces craintes.

Bien qu'il existe quantité d'informations disponibles sous différentes formes et provenant de différentes sources et d'experts sur le plan international, un besoin d'acquisition de connaissances supplémentaires ou complémentaires demeure. Force est de constater que les enjeux de la filière uranifère sont complexes et requièrent un niveau de connaissance et d'appropriation supplémentaire afin de pouvoir porter un jugement objectif sur ces enjeux. Un tel niveau de connaissance ne s'acquiert malheureusement pas sans devoir y consacrer temps et efforts.

Ayant un rôle décisionnel et étant redevables devant leurs électeurs et électrices, les élu(e)s doivent pouvoir compter sur différents outils d'aide à la décision, sur des données probantes et sur des avis d'experts neutres, présentés sous forme vulgarisée et accessible pour alimenter leur réflexion et argumenter leurs décisions. Devant la multitude et la diversité de dossiers auxquels les élu(e)s sont confrontés au quotidien, il est essentiel que des outils, vulgarisés et pouvant s'adapter à leurs particularités, soient mis à leur disposition pour les accompagner dans la prise de décision.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord demande donc au gouvernement de produire et de rendre disponibles, à l'ensemble des élu(e)s et des décideurs québécois ainsi qu'à toute la population, des outils d'information vulgarisés, incluant des données probantes provenant d'études fiables et des avis d'experts neutres et reconnus par leurs pairs concernant les enjeux de la filière uranifère afin que tous puissent prendre une position de manière éclairée, pour l'avenir du Québec.

De plus, le gouvernement devra assurer un support adéquat ainsi que la transmission de toute l'information pertinente et essentielle aux élu(e)s et aux communautés visés par la mise en place d'un nouveau projet lors de la prise de position ou de décision.

CONCLUSION

L'analyse faite des éléments présentés et discutés par les membres de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire et de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord amène la recommandation suivante :

Considérant que les éléments de réponse concernant toute la question du legs aux générations futures quant à la gestion des résidus doivent être clarifiés et bonifiés et que de meilleures pratiques de surveillance, de contrôle et de gestion doivent être mises en place;

Considérant que des doutes persistent quant aux réels effets structurants pour les communautés concernées advenant des activités d'exploitation d'un gisement uranifère sur leur territoire;

Considérant que l'enjeu de la gouvernance de la filière doit être clarifié entre les instances gouvernementales fédérales et provinciales ainsi qu'avec les autres organismes mandataires;

Considérant le manque d'outils d'aide à la décision adaptés à la situation du Québec et de ses municipalités ainsi que le besoin d'obtenir plus de données scientifiques probantes et reconnues par tous pour soutenir les élu(e)s des régions concernées dans l'analyse de projets d'exploration ou d'exploitation dans leur milieu;

Considérant que les récentes décisions gouvernementales portent à croire que l'énergie nucléaire ne semble pas un des principaux éléments d'avenir en termes de production et d'approvisionnement énergétiques pour le Québec;

Considérant qu'il ne semble pas y avoir de besoin supplémentaire pour cette ressource au Québec à court terme;

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord recommande au gouvernement de maintenir un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur une période de temps suffisante, à convenir collectivement, pour permettre à la société québécoise de répondre aux différentes préoccupations soulevées par les décideurs et la population. Cette période de temps serait aussi l'occasion pour la communauté scientifique et l'industrie de collaborer pour améliorer les pratiques et les normes techniques dans ce domaine, et ce, avant de poursuivre les démarches visant le développement de la filière uranifère au Québec.

LES RECOMMANDATIONS

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord recommande que le gouvernement définisse un modèle de gestion et de garanties financières à long terme qui réponde aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion des risques associés aux résidus de l'ensemble de la filière uranifère pour le bien de la société québécoise.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord a une position claire : les pays utilisateurs doivent assumer l'entière responsabilité, tant financière que technique, de tous les déchets produits dans le cadre de la transformation et de l'utilisation de la ressource uranifère. En ce sens, le gouvernement doit légiférer de façon à éviter tout retour de matières résiduelles produites par des centrales nucléaires hors de son territoire.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord demande au gouvernement d'assurer un support adéquat en termes de ressources humaines et financières pour les élu(e)s et les communautés concernées par la mise en place d'un nouveau projet d'envergure, et ce, afin d'en minimiser les impacts négatifs. Cet élément de gestion, en collaboration avec le milieu, devra faire partie de l'évaluation d'un projet avant sa mise en place et se poursuivre tout au long de son exploitation.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord demande au gouvernement de produire et de rendre disponibles, à l'ensemble des élu(e)s et des décideurs québécois ainsi qu'à toute la population, des outils d'information vulgarisés, incluant des données probantes provenant d'études fiables et des avis d'experts neutres et reconnus par leurs pairs concernant les enjeux de la filière uranifère afin que tous puissent prendre une position de manière éclairée, pour l'avenir du Québec.

De plus, le gouvernement devra assurer un support adéquat et la transmission de toute l'information pertinente et essentielle aux élu(e)s et aux communautés visés par la mise en place d'un nouveau projet lors de la prise de position ou de décision.

Finalement :

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord recommande au gouvernement de maintenir un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur une période de temps suffisante, à convenir collectivement, pour permettre à la société québécoise de répondre aux différentes préoccupations soulevées par les décideurs et la population. Cette période de temps serait aussi l'occasion pour la communauté scientifique et l'industrie de collaborer pour améliorer les pratiques et les normes techniques dans ce domaine, et ce, avant de poursuivre les démarches visant le développement de la filière uranifère au Québec.